

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal: 9  
en exercice: 9  
Qui ont pris part à la délibération: 7  
Pour : 7  
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 23 septembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date de la convocation :  
18.09.2024

Date d'affichage :  
18.09.2024

Présents: Mme Elisabeth Levillain  
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,  
Glenn Ossemont, Guillaume Pastre

Excusée : Florence Fages

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Acquisition d'une bande de terrain au 2bis rue Harel**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **le conseil municipal** à l'unanimité des membres présents :

- **décide** l'acquisition par la commune d'une bande de terrain de 19 m<sup>2</sup> sur un terrain sis 2bis rue Harel, cadastré section AB n°259 appartenant à M. VALLIN et Mme MARIETTE, moyennant le prix d'un euro symbolique.
- **décide** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.
- **autorise** Monsieur le Maire à contacter un notaire pour la prise en charge du dossier et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre.  
A Noron-la-Poterie, le 23 septembre 2024

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture le 01.10.24  
et publication ou notification du 01.10.24

